



Location particulier à particulier

Par **Doudiie**, le **10/08/2012** à **01:05**

Bonjour,

Je m'adresse à vous afin d'avoir de plus amples informations concernant mon problème actuel.

En effet, le 24 Juillet 2012 dernier, j'ai signé mon bail avec un propriétaire, ayant pour d'ate d'entrée le 01 Août 2012, mais celui ci devais finir des travaux dans l'appartement, donc pas de remise de clés, ni d'états des lieux, mais cela dis je lui ai tout de même remis un chèque de caution (Qui a été encaissé le lendemain) ainsi que la moitié du loyer du mois d'Août. Une semaine passe sans un appel alors, la veille de la date d'entrée, je décide de contacter mon bailleur, mais aucune réponse jusqu'au samedi 04 Août, où il me demande par mail, de lui rapporter le reste dû, et donc il me remettra les clés. Chose faites, certes mais ce n'était pas les bonnes, elles n'ouvrent pas l'appartement. Depuis ce jour, et jusqu'à présent(10 Août2012) aucun coup de fil, aucun mail de sa part, et ayant soit disant perdu son téléphone, personne ne peut le joindre. Et je commence fortement à douter de la fiabilité de cet homme et de son identité.

Donc j'aimerais donc savoir, si il serait possible que je fasse appel à un serrurier afin de prendre acquisition de mon appartement, parce que à l'heure actuel, j'ai déboursé 1020€ sans avoir mes clés, et sans avoir fait un état des lieux. Et si c'est une arnaque, et que je fais effectivement appel à un serrurier, comment faire pour le loyer ? Comment faire fasse à une telle situation ? Quels sont mes droits ? A quels recours ai-je droit ?

Par **Nicole29**, le **10/08/2012** à **01:14**

Bonjour,

Avant de faire appel à un serrurier, renseignez vous sur le logement, peut être se trouve t il que ce logement n'est même pas au soit disant propriétaire

Par **Doudiie**, le **10/08/2012** à **01:17**

Comment faire pour savoir si il est à lui ou pas ?
Merci.

Par **miac**, le **10/08/2012** à **11:36**

Bonjour
je ne vous comprend pas vous donnez le dépôt de garantie et les loyers et vous n'avez pas visité l'appartement ,je vous trouve un peux naïf.
je crois que vous devriez vous déplacer chez ce monsieur pour avoir des explications.
bonne journée

Par **Doudiie**, le **10/08/2012** à **15:01**

Bonjour,
J'ai déjà visité deux fois l'appart, et d'ailleurs c'est aussi la que j'ai signé mon bail.
Bonne journée.